

**Emplacements réservés définis après modification du P.L.U.**

<b>N°</b>	<b>Désignation / Lieu</b>	<b>Superficie</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Plan</b>
1	Elargissement de la voie communale N°6 aux Maisons Blanches	850 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
2	Rectification de voirie le long de la RD 5	85 m <sup>2</sup>	Département	1 et 3
3	Elargissement de la rue de Gamby du côté Ecole Maternelle	1100 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
4	Aménagement du carrefour entre la RD23 et le Chemin rural du village « Le Fontignou »	400 m <sup>2</sup>	Commune	2
5	Prolongement du parking rue du Collège	165 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
6	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton aux abords du Château	715 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
7	Emprise foncière pour élargissement d'un chemin piétonnier reliant la rue de l'Houmeau aux abords du Château	230 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
8	Emprise foncière pour création d'un parking, rue de la Font Trouvée	715 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
10	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant la route départementale 205 à l'école maternelle	2 040 m <sup>2</sup>	Commune	1, 2 et 3
11	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant l'école maternelle à la rue André Bouyer	1 955 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
12a	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant la rue de Gamby à l'emplacement réservé N°11	665 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
13b	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant l'emplacement réservé N°12 à l'emplacement réservé N°11	1 293 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
14	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant l'emplacement réservé N°10 au site des Puits	1 685 m <sup>2</sup>	Commune	1,2 et 3
15	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour mise en place d'une canalisation	650 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3

N°	Désignation / Lieu	Superficie	Bénéficiaire	Plan
16	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant la rue de Gamby à l'emplacement réservé N°10	265 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
17	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant la rue André Bouyer à l'emplacement réservé N°13	150 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
18	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant la rue de Gamby à la Place du Champ de Foire	90 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
19	<u>Les Pailles</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant la rue de Gamby au collège	110 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
20	<u>Chez Colombier</u> : Emprise foncière pour création d'une desserte de quartier	1 250 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
21	<u>Chez Colombier</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant la rue de la Croix de Quart à l'emplacement réservé N°20	630 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
22	<u>Chez Colombier</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant la Grand Rue à l'emplacement réservé N°20	495 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
23	<u>Chez Colombier</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant de part et d'autre l'emplacement réservé N°20	140 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
24	<u>Chez Colombier</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant de part et d'autre l'emplacement réservé N°20 et l'emplacement réservé N°21	385 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
25	<u>Chez Colombier</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant l'emplacement réservé N°20 à la route de Charmant	290 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
26	<u>Chez Colombier</u> : Emprise foncière pour Accès piéton entre « Chez Colombier » et le centre commercial	335 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
27	<u>Le Bourg</u> : Emprise foncière pour création d'un parking.	235 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3

N°	Désignation / Lieu	Superficie	Bénéficiaire	Plan
29	<u>Les Terres de la Maison Blanche</u> : Emprise foncière pour création d'une voirie reliant la rue de l'Houmeau à la rue du Petit Mérat	1 740 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
30	<u>Les Terres de la Maison Blanche</u> : Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant l'emplacement réservé N°30 à l'Avenue de la Maison Blanche	365 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
31	<u>Les Terres de la Maison Blanche</u> : Emprise foncière en prévision du réaménagement de la RD 5	3 300m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
32	<u>Les Terres de la Maison Blanche</u> : Emprise foncière en prévision du réaménagement de la RD 5	735 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
34	<u>Les Terres de la Maison Blanche</u> : Emprise foncière pour élargissement d'un chemin rural	61 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
35	<u>L'Enclos des Dames</u> : Emprise foncière pour mise en place d'une canalisation reliant la Rue André Bouyer au chemin de l'Enclos des Dames	285 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
36	<u>L'Enclos des Dames</u> : Emprise foncière pour redressement bordure de la voirie	515 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 3
37	<u>Les Terriers</u> : Aménagement et élargissement du chemin de « Chez Chapelle »	10 090 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 2
38	<u>Le Bourg</u> : Restructuration îlot	1 210 m <sup>2</sup>	Commune	1 et 2